

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, tenue à la salle municipale, située au 13, chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens, le lundi 2 mai 2016 à 19h00.

Sont présents : Les conseillers(ère) suivants : M. Michel Prince, M. Michel Dumont, M. Pierre Boisvert, M. Rémy Larouche et M. Serge Breton.

Absente : Madame Christine Marchand

Sous la présidence de : M. André Henri, maire.

Est également présente : Mme Thérèse Lemay, dg & secrétaire-trésorière.

2 mai 2016

Ouverture de l'assemblée

Constatant qu'il y a quorum, le maire M. André Henri procède à l'ouverture de la séance à 19h00.

2016-05-065

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Pierre Boisvert, appuyé par M. Michel Prince et il est unanimement résolu par les conseillers que l'ordre du jour suivant soit accepté.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du mois d'avril
3. Lettre d'excuse de M. Uehlinger à dg et M. Maire
4. Lettre du conseil municipal à M. Uehlinger
5. Autorisation des achats pour l'aqueduc
6. Autorisation des achats pour le réseau sanitaire
7. Embauche d'un préposé(e) à la guérite
8. Programmation des travaux prévue avec la TECQ
9. Demande d'approbation des travaux par le MTQ
10. Adoption du règlement modifiant le tarif 9-1-1 augmentant de 0.40\$ à 0.46\$
11. Rapport de l'inspecteur municipal
12. Début des travaux firme Avizo
13. Réparation 88 rue l'Anse
14. Réservation calcium
15. Rencontre MRC, 16 mai
16. Forfait annuel pour les pêcheurs 2016
17. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 53 738.\$
18. Québec Internet offre de services
19. MTQ refait l'asphalte sur la route 161
20. Rencontre Biblio 3 juin

21. Correspondance
22. Comptes du mois
23. Lettre de Ministère de l'Environnement
24. Varia
 - a) Ouvrage Gosford Nord
 - b) Réparation réseau d'aqueduc Route 161 Sud
 - c) Choix de matériaux pour les plates bandes aux deux extrémités du Village
25. Période de questions
26. Levée de l'assemblée

2016-05-066 2. Adoption du procès-verbal du mois d'avril.

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 4 avril 2016 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Serge Breton appuyé par le conseiller M. Rémy Larouche et il est résolu à l'unanimité des conseillers. D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mois d'avril. De plus, la secrétaire-trésorière est dispensée de la lecture de ce procès-verbal, chacun ayant reçu sa copie avant la séance du Conseil.

3. Lecture de la lettre d'excuse provenant de M. Uehlinger à M. Maire et à la directrice générale.

Suite à certains propos qui ont été dits à la séance du mois d'avril dernier par M. Giorgio Uehlinger.

Des excuses sont présentées à Monsieur Maire et à la directrice générale.
Monsieur le maire, permettez-moi d'exprimer sincèrement mes excuses.

Le mot qui vous a blessé, était inapproprié et ne reflète pas ma pensée.

Soyez certain de mon respect pour votre travail.

Mon emportement m'a fait déborder, j'en suis désolée et vous demande pardon.

Vous êtes autorisé à lire ces excuses lors du conseil municipal.

Sincèrement

Giorgio

Merci Madame de me donner l'opportunité d'exprimer sincèrement mes excuses.
Le mot qui vous a blessé, était inapproprié et ne reflète pas ma pensée

Soyez certaine de mon respect pour votre travail.

Mon emportement m'a fait déborder, j'en suis désolée et vous demande pardon.

Vous êtes autorisée à lire ces excuses lors du conseil municipal.

Sincèrement

Giorgio

4. Lettre du conseil municipal à M. Uehlinger

Par la présente, la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens reconnaît que d'aucune façon monsieur Giorgio Uehlinger n'est responsable des tests commandés par la municipalité relativement à la qualité de l'eau de baignade du lac Coulombe le 12 juin 2012, non plus qu'à l'interdiction de baignade dans les eaux de ce lac au cours de la même période.

Un malheureux imbroglio n'impliquant d'aucune façon la mauvaise foi de monsieur Giorgio Uehlinger et celle de la municipalité a amené cette dernière à croire qu'un échantillon d'eau laissé par ce dernier au bureau municipal devait faire l'objet d'une analyse, ce qui n'était pas le cas.

Tant monsieur Uehlinger que la municipalité ont agi de bonne foi et dans le but de protéger la santé et la sécurité des utilisateurs des eaux du lac Coulombe.

2016-05-067 5. Autorisation des achats pour l'aqueduc

Sur Proposition de M. Michel Dumont conseiller,

Appuyé par M. Rémy Larouche conseiller, il est résolu à l'unanimité.

Que le conseil municipal accepte la dépense pour l'installation et l'achat d'équipement provenant des Pompes Garand facture # 031624 au montant de 1 582.06\$ pour Calibrer le conteur, extension de remplacement et démantèlement et réinstallation et main d'œuvre.

2016-05-068 6. Autorisation des achats pour le réseau sanitaire

Sur Proposition de M. Michel Prince conseiller,

Appuyé par M. Serge Breton conseiller, il est résolu à l'unanimité.

Que le conseil municipal accepte la dépense pour l'installation et l'achat d'équipement provenant des Pompes Garand facture # 031176 au montant de 4 922.04\$ et # 031178 3 952.84\$ achat de conteur, adapteur, instalation et main d'œuvre.

2016-05-069 7. Embauche d'un(e) préposé(e) à la guérite

Nous avons reçu trois (3) candidatures d'étudiants offrant leurs services pour travailler à la guérite pendant la période estivale.

Après analyse des CV, le choix s'est arrêté sur la candidature de Mademoiselle Sophie-Anne Thibault. Cette personne est admissible au programme de subvention pour étudiant.

Sur proposition de M. Rémy Larouche, appuyé de M. Michel Prince il est résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Que la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens engage Mademoiselle Sophie Thibault comme préposée à la guérite pour la période estivale 2016.

2016-05-070 8. Programmation des travaux prévue avec la TECQ (taxe sur essence)

Considérant que la municipalité a pris connaissance des modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018.

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Considérant qu'il est nécessaire de faire connaître la programmation des travaux prévus au Ministère avant de les débiter.

Considérant que les membres du conseil ont fait connaître le choix des travaux à être réalisés

Considérant que les choix sont les suivants :

- | | | |
|--------------|-----------------------|------------|
| ➤ Priorité 1 | Aqueduc nouveau puits | 85 000.\$ |
| ➤ Priorité 2 | Plans intervention | 7 769.\$ |
| ➤ Priorité 3 | Aucun | 0.\$ |
| ➤ Priorité 4 | Asphalte | 300 000.\$ |
| | Pluvial | 125 757.\$ |

Considérant que la municipalité doit obligatoirement investir un montant de 34 720.00\$ le montant de la TECQ à recevoir est de 483 806.00\$

Considérant que le coût total des projets prévus s'élève à 518 526.00\$

En conséquence, il est proposé par M. Serge Breton,

Appuyé par M. Michel Prince, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers présents.

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructure municipale fixé à 28.00\$ par habitant par année, soit un total de 140.00\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (34 720.00\$).

Que La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

2016-05-071 9. Demande d'approbation des travaux par le MTQ (TECO taxes sur essence)

Considérant qu'il est nécessaire de faire un réseau pluvial au centre du périmètre Urbain de notre municipalité

Considérant qu'il est nécessaire d'obtenir l'autorisation du ministère des Transports pour approuver les travaux qui sont mentionnés en priorité 4 au formulaire de la TECQ

En conséquence, il est proposé par M. Pierre Boisvert appuyé par M. Rémy Larouche, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens désire obtenir du Ministère des Transports l'approbation pour exécuter les travaux en priorité 4 tels que d'écrits au formulaire de la TECQ. Les travaux sont asphaltage et pose de pluvial au centre du village.

2016-05-072 10. Règlement # 252 modifiant le tarif 9-1-1 augmentant de 0.40\$ à 0.46\$

Règlement numéro 252 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1. La résolution numéro 2016-05-072 sur proposition de M. Serge Breton, appuyé de M. Michel Dumont, il est résolu que le conseil décrète ce qui suit;

1. Pour l'application du présent règlement, on entend par 1 : «client»; une personne qui souscrit un service téléphonique dans un but autre que d'en effectuer de nouveau la fourniture à titre de fournisseur de services de télécommunication;
2. «Service téléphonique» un service de télécommunication qui remplit les deux conditions suivantes :
 - a) il permet de composer le 9-1-1 pour rejoindre directement ou indirectement un centre d'urgence 9-1-1 offrant des services au Québec;
 - b) il est fourni, sur le territoire de la municipalité locale, par un fournisseur de services de télécommunication. Lorsqu'un fournisseur de services de télécommunication réserve un de ses services téléphoniques pour sa propre utilisation, il est réputé, quant à ce service, un client visé au paragraphe 1 du premier alinéa. Pour l'application du sous-paragraphe b du paragraphe 2 du premier alinéa, le service de télécommunication est réputé fourni sur le territoire de la municipalité locale lorsque le numéro de téléphone attribué au client pour l'utilisation du service comporte un indicatif régional au Québec.
3. À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0.46\$ par mois, par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.
4. Le client doit payer la taxe pour chaque mois au cours duquel il reçoit, à un moment quelconque, un service téléphonique.
5. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire font publier à la Gazette officielle du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. Rapport inspecteur municipal

Monsieur Ramsay, inspecteur municipal a fait rapport aux élus en atelier de travail des permis émis et des dossiers eau potable, service sanitaire et voirie.

2016-05-073 12. Début des travaux firme Avizo

CONSIDÉRANT que la période hivernale et de dégel est maintenant terminée.

CONSIDÉRANT que la municipalité a accepté la soumission de la firme avizo au montant de 28 628.78\$ par résolution numéro 2015-08-141 adopté le 10 août 2015.

CONSIDÉRANT que les travaux suivants sont;

- Services consultatifs (forfait)
- études préparatoires et concept (forfait)
- plans et devis préliminaires (forfait)
- plans et devis définitifs (forfait)
- services durant la construction (forfait)
- surveillance de chantier taux horaire
- services spéciaux (forfait)

Sur proposition de M. Serge Breton appuyé par M. Michel Dumont et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Que la municipalité demande à la firme Avizo de réaliser les travaux tels qu'ils sont mentionnés et inscrits au contrat de service.

2016-05-074 13. Réparation 88 rue l'Anse

Attendu que pour effectuer lesdits travaux il est essentiel d'obtenir une entente écrite avec le propriétaire concerné M. Jean-François Gagné

Attendu que cette entente doit obligatoirement être spécifiée que la municipalité est déchargée de toute responsabilité des dommages présents, passés et futurs.

Attendu que cette entente ne constitue d'aucune façon une reconnaissance de responsabilité de la part de la Municipalité.

Attendu que les coûts prévus sont de 2000.\$ à 3000.\$

Sur proposition de M. Michel Dumont, **Appuyée par** M. Rémy Larouche et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Que la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens accepte d'effectuer la réparation au coût si haut-mentionné conditionnellement à ce que l'entente soit signée par les deux parties.

2016-05-075 14. Réservation du calcium

Il est proposé par M. Serge Breton, appuyé par M. Michel Prince et il est résolu à l'unanimité.

Que l'achat du calcium liquide provenant de chez Calclo au montant de 18 000.\$ est autorisé par le conseil municipal.

2016-05-076 15. Rencontre MRC, 16 mai

Attendu qu'une invitation a été transmise à la directrice générale pour assister à une rencontre concernant le projet PRIIL (plan d'intervention en infrastructure routière locales)

En conséquence il est proposé par M. Rémy Larouche appuyé par M. Michel Prince, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents.

Que la municipalité autorise la directrice générale et accepte et le remboursement des frais encourus pour assister à cette rencontre.

2016-05-077 16. Passé annuelle pour les pêcheurs 2016.

Attendu que des demandeur nous ont été présentés pour remettre des passes annuelles aux pêcheurs qui utilisent la rampe de mise à l'eau au Lac Nicolet

Attendu que l'utilisateur de cette passe devra obligatoirement posséder un moteur de 30 forces et moins.

Attendu qu'une photo de l'embarcation et numéro de série doit être inscrit sur la passe décernée.

Attendu que l'utilisateur devra présenter son permis de pêche en même temps que sa passe.

Attendu que l'inscription doit obligatoirement être faite au bureau de la municipalité avec les pièces justificatives tel que demandé.

En conséquence il est proposé par M. Serge Breton, appuyée par M. Michel Dumont, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents.

Que la municipalité accepte à titre de projet expérimental d'émettre des passes annuelles spécifiquement pour les pêcheurs qui respectent les conditions ci-haut mentionnées.

17. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 53 738.\$

La confirmation de l'obtention de la subvention a été présentée aux membres du conseil municipal.

18- Québec Internet offre de services

L'offre de service est à l'étude.

19. MTQ refait l'asphalte sur la route 161

Confirmation par lettre de Ministère des Transports que des travaux d'asphaltage seront faite sur la route 161 entre le chemin Shank de Saints-Martyrs-Canadiens et Ham-Nord durant la période estivale.

2016-05-077 20. Rencontre Biblio 3 juin

Attendu que la rencontre annuelle du réseau Biblio aura lieu le vendredi 3 juin à Yamachiche

En conséquence il est proposé par M. Michel Dumont, appuyée par M. Serge Breton, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents.

Que la municipalité accepte et autorise les personnes concernées à assister à cette rencontre s'ils le désirent. Les frais encourus déplacement et repas seront remboursés aux participants.

21. Correspondance

- 1) Offre de service Firme Avizo
- 2) Journée nationale du sport 5-6-7 mai
- 3) Société Assurance Automobile lance ça campagne de sécurité à vélo (le port du casque)
- 4) Gala Méritas 2015-2016 Polyvalente Disraeli
- 5) Les journées de la culture le 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre 2016
- 6) Offre de services d'Élagage et services arboricoles
- 7) Offre de services Denis Perreault Simone Chatigny
- 8) Certificat conformité
- 9) Invitation Copernic, 25 mai
- 10) Panneaux identifiant la route partagée

2016-05-078 22. Comptes du mois acceptation

Il est proposé par le conseiller, M. Michel Prince, appuyé par le conseiller M. Pierre Boisvert et il est résolu à l'unanimité. D'approuver et de payer la liste des comptes totalisant un montant de **66 930.38 \$** je certifie que les crédits budgétaires sont Disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessous.

COMPTES - CONSEIL du 2 mai 2016

Jocelyn Larrivée (cabane à sucre)	1 568.26
SPAA (adhésion - 2016)	476.71
Le Cantonnier (adhésion - 2016)	40.00
Receveur Général du Canada (DAS)	930.20
Ministre du Revenu du Québec (DAS)	2 418.02
ADMQ (inscription congrès)	578.32
André Henri, maire	850.00
Michel Prince, conseiller	329.50
Christine Marchand, conseillère	329.50
Rémy Larouche, conseiller	329.50
Serge Breton, conseiller	329.50

Michel Dumont, conseiller	329.50
Pierre Boisvert, conseiller	329.50
Bell Mobilité inc. (avril)	153.63
Buropro (avril)	1 325.44
Claude Caron Avocat inc. (mars)	9 657.55
Desjardins Sécurité Financière (mai)	1 033.01
Épicerie du Coin (avril)	163.65
Entretien Général Lemay (balayage, installer balançoires, etc.)	195.46
Excavation Marquis Tardif inc. (6e versement déneigement)	15 826.31
Gesterra (mars)	702.51
Groupe Environex (mars)	145.68
Hydro-Québec (éclairage public / mars)	247.87
S.C.A. Ham-Nord (avril)	49.61
Sogetel (avril)	242.82
Avizo Experts-Conseils (plan intervention - suite)	4 713.98
Bentar inc. (lettrage)	252.95
Fortin Sécurité Médic inc. (trousse 1er soins)	10.52
Les Services EXP inc. (urbaniste - règlements)	1 437.19
MRC d'Arthabaska (permis)	135.00
Veolia Water Technologies Canada inc. (fournitures - aqueduc)	196.26
Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts (quote-part #1)	14 205.75
Total du salaire de la D.G. :	2 242.60
Total des salaires / déplacements / dépenses du personnel :	5 154.08
TOTAL :	66 930.38 \$

23. Lettre du Ministère de l'Environnement

Une lettre faisant mention des lacunes de notre réseau sanitaire et de recommandations nous a été remise par les personnes du Ministère ayant effectué l'analyse.

Varia

2016-05-079

a) Ouvrage Gosford-Nord

Attendu que les membres du conseil prévoit un montant de 3 000.\$ pour creuser des fossés et acheter et poser de l'asphalte recycler sur le chemin Gosford- Nord.

Attendu que nous désirons expérimenter la pierre 0, 5/8 à certains endroits sur nos routes. Les travaux désignés sont sur le Gosford-Sud (10 voyages de 0 5/8) incluant l'ensemencement et l'enrochement.

Inclus également la rue de L'Anse (10 voyages de 0 5/8) l'ajout d'un voyage de 0 5/8 sur la rue Paradis.

Attendu qu'un cahier de charge pour la réparation de l'asphalte sur le chemin de la Montagne doit être préparé.

Attendu que l'inspecteur municipal a reçu les directives à suivre pour effectuer lesdits travaux.

En conséquence il est proposé par M. Michel Dumont, appuyée par M. Rémy Larouche, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents.

Que les membres du conseil acceptent les travaux ci-haut mentionnés conditionnellement aux respects du budget 2016.

2016-05-080

b) Réparation réseau d'aqueduc Route 161 Sud

Attendu que depuis plusieurs années il y a un problème de pression de l'eau potable dans une résidence.

Attendu que nous prévoyons un budget de 2 000.\$ pour corriger la situation

Attendu que l'inspecteur municipal a reçu les directives à suivre pour effectuer lesdits travaux.

En conséquence il est proposé par M. Michel Prince, appuyée par M. Rémy Larouche, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents.

Que les membres du conseil acceptent la dépense pour corriger la situation.

c) Choix de matériaux pour les plates bandes aux deux extrémités du Village

Attendu que le choix de l'aménagement de plates bandes sera fait en roches ou pierre.

Attendu que le budget est de 1500.\$

En conséquence il est proposé par M. Michel Dumont, appuyée par M. Michel Prince, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents.

Que les membres du conseil acceptent la dépense pour les deux plates bandes au montant de 1500.\$ Les Équipements Lemay a obtenu le contrat de gré à gré pour réaliser les travaux.

22. Période de questions

23. Levée de l'assemblée

Proposé par Rémy Larouche à 20h40